

Ecole La Cormegeaie  
3 impasse de la Cormegeaie  
41100 VENDOME  
☎ 02.54.77.24.50  
e-mail : [ec-la-cormegeaie-vendome@ac-orleans-tours.fr](mailto:ec-la-cormegeaie-vendome@ac-orleans-tours.fr)

**PROCES-VERBAL**  
**de la réunion du Conseil d'école**  
**du 10 novembre 2014**

|                          |  |                 |
|--------------------------|--|-----------------|
| Président                | BOUGUEREAU Benoît  |                 |
| Secrétaire               | LANDIER Jacques  |                 |
| Enseignants              | RENOU Sylvie<br>FIQUET Jacqueline<br>DURAND Lydie  |                 |
| Parents d'élèves         | COUTREY Emmanuelle<br>DURAND Emmanuel<br>BARBIER Clotilde<br>COURSIMAUT Lorène<br>HENNEQUIN Frédérique<br>BIDAUX Stéphanie<br>REGNARD Muriel<br>SEGURA Céline<br>MACGILLIVARY Agnès<br>AISSA-ZERROUK Faïza |                 |
| Conseillère municipale : | AFKIR Karima   |                 |
| I. E. N.                 | ACQUAVIVA Françoise  | absente excusée |
| D.D.E.N.                 | ZAKRGYNSKA Michel  |                 |

| N° et nature des questions traitées  | réservé à<br>l'administration |
|--|-------------------------------|
| <p><b><u>1) Règlement intérieur :</u></b></p> <p>Le Président rappelle que le premier conseil d'école doit compter à son ordre du jour la validation du règlement intérieur. Celui-ci n'a pas connu de modification depuis l'an passé.</p> <p>L'accent reste mis la gratuité de l'école publique et le fait que le matériel de classe soit fourni intégralement aux enfants. Il l'est aussi sur le comportement à l'école, l'assiduité scolaire, l'assurance des élèves pour les sorties, le développement du site Internet comme outil de communication.</p> <p>Le règlement est ensuite adopté à l'unanimité.</p> <p><b><u>2) Bilan de rentrée et projet d'école :</u></b></p> <p>a. Elections des représentants de parents.</p> <p>Sur 213 inscrits, il a été compté 83 votants (dont 7 bulletins nuls), ce qui représente une légère baisse du nombre de votants (95 en 2013).</p> |                               |

b. Effectifs.

Le Président donne la répartition des 128 élèves :

Classe de CP, M. Landier : 26 élèves

Classe de CE1, Mme Fiquet : 26 élèves

Classe de CE1-CE2, Mme Renou : 25 élèves (9 CE1 et 16 CE2)

Classe de CE2-CM1, Mme Durand : 26 élèves (5 CE2 et 21 CM1)

Classe de CM2, M. Bouguereau : 25 élèves

Les effectifs sont en légère diminution puisqu'ils étaient de 133 l'an passé mais restent élevés.

Face aux difficultés liées aux inscriptions et radiations durant l'été, les classes seront données à la rentrée l'an prochain,.

c. Projet d'école.

Il arrivait à échéance en juin et aurait dû être revu mais les programmes et l'organisation des cycles étant à l'ordre du jour, des avenants ont été proposés. Les grands axes restent les mêmes :

- la production d'écrits.

- la citoyenneté (organisation d'élections de délégués et d'un bureau composé d'élèves, projets autour de l'alimentation et notamment un jardin intergénérationnel en partenariat avec l'unité Alzheimer du centre hospitalier).

d. Projets pour les classes.

Classes de CP : projet musical autour du thème de la météo avec la participation de Blandine Bécane (suivi d'une représentation), visite du musée Musikenfête à Montoire.

Classes de CE1 et CE1/CE2 : projet de classe de mer en principe à Pénestin au printemps (pas de dates encore arrêtées).

Classe de CE2/CM1 : participation à l'Etoile Cyclo du 19 au 22 mai 2015 autour du Loir-et-Cher ; projet d'arts plastiques sur le thème de la ville du futur en liaison avec le lycée Ronsard (exposition sur l'architecture).

Classe de CM2 : cycle voile au plan d'eau de Villiers.

Les classes de Mmes Renou et Durand profiteront d'un cycle « patinoire » de six séances offert par la ville (les CE1 et CM2 auront une séquence découverte).

Le CE2/CM1 et le CM2 se rendront à Blois en janvier au centre départemental d'éducation routière.

De plus, chaque classe est inscrite à des sorties au musée (arts plastiques ou découverte du patrimoine).

Il est fait part aussi de la participation au festival du court métrage au Minotaure des classes du cycle 3.

Dans le cadre du travail mené autour de l'alimentation et après autorisation de la mairie, un potager doit être réalisé (les services municipaux ont été sollicités) et un poulailler installé sur la bande de terrain le long du bras du Loir (la livraison est prévue mi-novembre).

Un aviculteur a été sollicité pour la mise en place du projet.

### **3) Conseil Ecole-Collège :**

Nouvelle instance, ce conseil a pour but d'assurer une véritable liaison ente les deux institutions. Des actions et des moments de réflexion sont programmés autour de différents axes (réussite de l'élève, orientation et

liaison inter-degré, parcours culturels et sportifs...). Mme Durand et M. Bouguereau y représentent l'école et sont inscrits dans un programme de travail sur les sciences.

Ce conseil s'inscrit aussi dans la refonte des cycles puisque le futur cycle 3 sera composé des CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>.

#### **4) Organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires :**

Dans ce cadre, les enseignants doivent organiser 36 h sur l'année scolaire. Ils prévoient sur l'école une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ou une aide au travail personnel ou bien encore la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

Le temps de pause méridienne étant aujourd'hui d'une durée de 2 h, les professeurs ont la possibilité d'organiser des séquences d'une demi-heure sur ce créneau.

A noter que les directeurs d'école à 5 classes et plus en sont totalement déchargés.

#### **5) Restaurant scolaire :**

Le Président informe des actions mises en place pour rendre le moment de cantine plus agréable : charte signée, tutorat, prolongement des actions contre le gaspillage, plan de tables... Il exprime sa satisfaction devant l'évolution positive du climat.

Le personnel avait recours à des punitions collectives en début d'année ; elles ont été remises en cause et ne se pratiquent plus.

Les parents reprochent l'obligation de prévenir trois jours à l'avance en cas d'absence à la cantine et de fournir un certificat médical alors que l'école ne le réclame que dans le cas de maladie contagieuse.

#### **6) Garderie :**

Les parents d'élèves remercient la municipalité d'avoir assoupli le système d'inscription (notamment les jours de carence) pour la garderie et souhaiteraient le voir appliquer au restaurant scolaire. Ils montrent aussi leur satisfaction au niveau de la qualité de cette garderie.

Une demande est formulée pour autoriser certains enfants à être accueillis à 13h25 au lieu de 13h35 par le personnel municipal.

#### **7) Projet de salles d'arts plastiques :**

Le Président rappelle la demande de l'équipe éducative et interroge Mme Afkir sur l'avancée du projet.

La mairie est favorable à cette idée et le dossier a été renvoyé aux services techniques (sécurité, sortie pompier). Une visite doit confirmer la position des élus.

Les enseignants se disent dans l'attente.

## **8) Sécurité aux abords de l'école :**

Des parents se plaignent des risques liés à la circulation et souhaitent un aménagement des trottoirs qui sont trop étroits. Certains préconisent une zone 30 aux abords de l'école. Le conseil s'étonne aussi que l'établissement ne soit pas signalé.

Autre danger mentionné : le camion de collecte des déchets qui entre dans l'impasse en marche arrière aux horaires d'arrivée des élèves.

M. Bouguereau s'engage à contacter M. Boulay, président de Valdem pour étudier un aménagement des horaires de passage.

La présence importante de mégots dans l'impasse a été regrettée ; les parents élus se proposent de sensibiliser les familles par un mot.

## **9) N.A.P. :**

Le Président pose la question de savoir où en est la réflexion municipale sur les activités périscolaires qui devraient être mises en place à la rentrée 2015.

Des commissions sont mises en place, les parents et les enseignants y seront associés. Les horaires pourront être remis en cause (l'organisation actuelle ne donne pas le sentiment de journées allégées et le mercredi matin se pose comme une matinée de plus ; il est noté aussi que la matinée a perdu ¼ d'heure, ce qui va un peu à l'encontre des objectifs de favoriser le travail du matin).

## **10) Animation de la pause méridienne :**

Lors d'une réunion avec les directeurs des écoles, M. Ba avait évoqué la possibilité d'animations sur la pause méridienne qui est passée à 2 heures. Il est vrai que cela pourrait rendre ce temps plus agréable et soulager le personnel actuellement en place, personnel qu'il faut avouer peu formé à la gestion d'une cour.

La question de l'abri se pose aussi en cas d'intempéries mais surtout avec le froid de l'hiver. La BCD ne pourrait-elle pas être ouverte aux enfants ? Cela nécessiterait bien sûr la présence d'un adulte.

Une réflexion a lieu en mairie pour l'animation mais rien n'a été acté à l'heure actuelle.

Une demande est formulée pour autoriser certains enfants à être accueillis à 13h25 au lieu de 13h35 par le personnel municipal, les nouveaux horaires posant des problèmes à certains parents d'enfants externes (horaires de travail).

## **11) Bilan financier de la coopérative :**

Le bilan financier est distribué aux membres du Conseil. Il est commenté : le compte de la coopérative montrait au 1<sup>er</sup> septembre un solde positif de 3 692,93 €.

Sur l'exercice précédent, on note un déficit de 634,56 € : la coopérative a largement investi dans du matériel (notamment pour l'animation de la

cour) et les entrées d'argent ne sont finalement pas si nombreuses en dehors des adhésions et des aides (à ce propos, le Président remercie l'association La Ribambelle ainsi que la CPV).

### **12) Questions diverses :**

- Le problème du WIFI dans les classes en informatique a été évoqué pour essayer de répondre aux objectifs de faire entrer l'école dans l'ère du numérique. Actuellement, l'école ne dispose que de 7 postes installés dans une salle à l'étage, ce qui permet difficilement d'atteindre les objectifs du B2I.

Des prises CPL ont été proposées pour l'accès à Internet dans chaque classe.

- La durée du contrat de Patricia (intervenante en BCD) a été soulevée. Elle doit se renseigner auprès de la Ligue de l'Enseignement.